



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

**Lettre et proposition de la République du Bélarus
concernant le point 6 de l'ordre du jour**

1. Le 6 décembre 2023, une lettre contenant un projet de décision du Conseil au titre du point 6 de l'ordre du jour a été reçue de la part de la République du Bélarus, membre du Conseil.
2. La lettre et le projet de décision sont joints à la présente.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.

Monsieur le Directeur général,

Monsieur le Président indépendant du Conseil,

Après avoir examiné attentivement le projet de décision figurant dans le document portant la cote CL 174/INF/13 et dans une volonté de parvenir à un large consensus sur cette question, la République du Bélarus avait l'intention de proposer des modifications à ce projet de décision. Toutefois, à la suite des débats difficiles qui se sont tenus sur le Règlement intérieur de la FAO et sur de nombreux précédents lors des 169^e et 171^e sessions du Conseil de la FAO ainsi que lors de la session en cours au sujet des points 4 et 5 de l'ordre du jour, la République du Bélarus a décidé de présenter son propre projet de décision concernant le point 6 de l'ordre du jour provisoire de la 174^e session du Conseil, intitulé «Impact de la guerre en Ukraine sur la sécurité alimentaire mondiale et questions connexes relevant du mandat de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)».

Nous avons conservé l'ensemble du texte figurant dans le document CL 174/INF/13 et y avons apporté plusieurs modifications qui, à nos yeux, déboucheront sur un projet de décision plus équilibré et permettront d'insister sur la nécessité d'assurer la production agricole et les exportations de denrées alimentaires de l'Ukraine aussi bien que de la Russie vers les marchés mondiaux pendant la crise alimentaire, en particulier dans l'intérêt des pays en développement et des pays les moins avancés.

Cette proposition est communiquée au Conseil pour décision selon les modalités prévues à l'article XII du Règlement général de l'Organisation et à l'article IV du Règlement intérieur du Conseil de la FAO.

Nous vous remercions de la transmettre à tous les membres de la FAO et de la faire figurer parmi les documents officiels de la 174^e session.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président indépendant du Conseil, l'assurance de notre considération distinguée.

M. Kyril Piatrouski

Représentant permanent par intérim

de la République du Bélarus auprès de la FAO

a) a rappelé les décisions prises et les recommandations formulées à ses 169^e, 170^e, 171^e et 172^e sessions, ainsi que le rapport de la 43^e session de la Conférence de la FAO, et a insisté sur la nécessité de continuer à les mettre pleinement en œuvre;

b) a déploré qu'il ait été mis fin unilatéralement à l'Initiative relative à la sécurité du transport des céréales et des denrées alimentaires depuis les ports ukrainiens, ou Initiative céréalière de la mer Noire, par la Fédération de Russie le 18 juillet 2023, et a souligné les avantages que l'Initiative avait apportés du point de vue de la sécurité alimentaire en ayant permis de transporter en toute sécurité près de 33 millions de tonnes de céréales et d'autres denrées alimentaires de l'Ukraine vers 45 pays sur trois continents, principalement vers des pays développés;

c) a réitéré son appel à la cessation immédiate des attaques contre les infrastructures agricoles et énergétiques essentielles de l'Ukraine et de la Russie, en particulier les attaques systématiques contre des ports et des centrales électriques qui ont eu lieu depuis la fin de l'Initiative céréalière de la mer Noire;

d) a souligné de nouveau qu'il fallait permettre la reprise totale de la production agricole ukrainienne et de la production par la Fédération de Russie de céréales, de denrées alimentaires et d'engrais et intrants ainsi que l'exportation sans entrave de ces produits depuis l'Ukraine et la Fédération de Russie, notamment à travers la mer Noire, afin de répondre à la demande des pays en développement et des pays les moins avancés, en particulier en Afrique;

e) s'est félicité de l'initiative humanitaire «Céréales d'Ukraine» menée en partenariat avec le Programme alimentaire mondial, dans le cadre de laquelle plus de 170 000 tonnes de céréales ukrainiennes ont déjà été livrées en Somalie, en Éthiopie, au Kenya et au Yémen;

f) a salué les efforts humanitaires consentis par la Fédération de Russie, notamment dans le cadre du Programme alimentaire mondial, grâce auxquels 300 000 tonnes de céréales sont en train d'être livrées gratuitement au Burkina Faso, au Zimbabwe, au Mali, à la Somalie, à la République centrafricaine et à l'Érythrée, et 300 000 tonnes d'engrais ont été accordées et déjà livrées au Malawi, au Kenya et à d'autres pays;

g) a rappelé sa décision de rester saisi de cette question.